

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 003-704/08/CC

■ Aménagement d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès au futur Pasino, depuis l'avenue Guillaume Dulac, à La Ciotat - Affectation d'une Autorisation de Programme.

DIVOIAG 08/1757/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction du nouveau Casino municipal, véritable équipement touristique abritant, outre un bâtiment d'exploitation des jeux, un hôtel, plusieurs restaurants ainsi qu'une salle de spectacle de 1200 places il est nécessaire d'aménager la voie d'accès par :

- la création un carrefour giratoire sur l'avenue communautaire Guillaume Dulac, en axe de l'avenue de la Méditerranée.
- la réalisation d' une voie de desserte du Pasino, depuis ce carrefour giratoire, jusqu'à l'entrée de cet établissement.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est évaluée à 500 000 €, répartie comme suit :

-Marché de travaux :	485 000 €TTC
-Frais de coordination Sécurité et Protection de la Sante :	3000 €TTC
-frais de contrôle essais et mesures de laboratoires :	12 000 €TTC

Compte tenu du caractère, de la nature, de la situation et de l'importance de cette nouvelle installation, nécessitant la réalisation de ces équipements publics, la ville de La Ciotat, en sa qualité de collectivité délivrant le permis de construire, a institué, en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme, une participation spécifique à la charge du pétitionnaire, la Société des Brasseries et Casinos « Les flots bleus », pour la prise en charge totale de ces travaux.

Le Conseil de la Communauté, en séance du 2 octobre 2008, a à cet effet délibéré, sur le montant de la participation, arrêté à 406 000 €HT dont elle sera bénéficiaire au titre de ce dispositif.

Les prestations de service, estimées à 15 000 €TTC, resteront à la charge de la Communauté Urbaine.

En conséquence et afin de permettre à la Communauté Urbaine de lancer les marchés de travaux correspondant, dans les meilleurs délais, et de livrer ces voies de desserte pour la mise en service du casino prévue en septembre 2009, il est proposé d'affecter l'autorisation de programme correspondante, au titre du Budget Supplémentaire 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007 approuvant le montant de la participation financière pour le réalisation d'équipement public exceptionnel.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser les voies de desserte dans le cadre de la construction du casino et de sa mise en service prévue en septembre 2009

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 500 000 euros, portant sur le pré-financement de l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès au futur Pasino, depuis l'avenue Guillaume Dulac, à La Ciotat.

Article 2:

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 et suivant de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature : 2315 et 2031 – Fonction 822 – sous politique : C310

La Vice-Présidente déléguée
à la Voirie et Grandes Infrastructures
routières

Danielle MILON

Le Président Délégué de la Commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié conforme
Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI